

**ÉTUDE**  
**« UNE RÉPONSE À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES EN**  
**HAÏTI »**

*Étude sur la violence domestique et sexuelle en Haïti*

30 mars 2007

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LE COMPTE DU :  
MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME (MCFDF)

FINANCÉE PAR LA :  
BANQUE INTERAMERICAINE DE DÉVELOPPEMENT;(BID)  
Assistance Technique ATN/FW-9196-HA

CONSULTANTES RESPONSABLES:  
Soledad Larrain  
Elisa Fernández

RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC :  
Le Fond de Développement de Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM)  
Le Bureau de Technique d'Administration, d'Animation et de Gestion (TAG)

**ANNEXES**

1. Cadre conceptuel
2. Liste de personnes interrogées dans les institutions au niveau institutionnel
3. Liste de prestataires de services locaux interrogés
4. Profils des institutions travaillant au niveau national
5. Caractéristiques sociodémographiques des femmes interviewées
6. Modèle explicatif de la violence selon les prestataires
7. Représentations sociales des membres des communautés à partir des groupes de discussion

## 1. Cadre conceptuel

**Violence de genre.** La Convention Interaméricaine pour Prévenir, Sanctionner et Éradiquer la Violence à l'égard des Femmes, « Convention de Belém do Pará », proposée par l'Organisation des Etats Américains (OEA), établit que « *sera entendu comme violence contre la femme toute action ou conduite, fondée sur son genre, lui provoquant la mort, le préjudice ou la souffrance physique, sexuelle et psychologique qui a lieu au sein de la famille ou du groupe domestique ou à l'occasion de toute autre relation interpersonnelle, ...* ».

En assimilant les violences à l'égard des femmes à une violence de genre, on reconnaît que les relations asymétriques de pouvoir existantes dans nos sociétés entre hommes et femmes représentent un facteur important dans la dimension et la gravité des violences exercées sur les femmes. Ce qui différencie ce type de violence aux autres formes d'agression et de coercition est que le facteur à risque ou de vulnérabilité est constitué par le seul fait d'être une femme. Ainsi la violence de genre peut s'observer dans la famille, dans les institutions et peut provenir de l'État.

**La violence domestique ou conjugale.** La plupart des études désignent les femmes comme les principales victimes des violences conjugales. Les femmes peuvent être l'objet de maltraitance physique, sexuelle ou psychologique dans sa relation de couple, de mariage ou de relation intime avec un homme. La victime peut être sujette à tous, certains ou à un type d'agression. Par contre, dès qu'il y a une agression physique, il existe des violences psychologiques et bien souvent les violences psychologiques sont une porte ouverte aux violences physiques.

### **Facteurs qui exposent les femmes à subir la violence (modèle multi-causal)**

Il existe de multiples facteurs ayant une incidence dans les situations de violences au sein de la famille. Les facteurs de risque (et aussi ceux de protection) s'observent auprès de l'individu, de la relation de couple ou de la structure familiale ou de la communauté :

**Au niveau de l'individu,** il existe une preuve empirique claire sur le fait que ceux qui souffrent d'abus, ou sont témoins d'abus durant l'enfance, ont une plus grande possibilité de devenir des personnes violentes à l'âge adulte, dû au phénomène d'apprentissage de la violence.

**Au niveau du foyer,** les investigations livrent des preuves en signalant que parmi les facteurs à risque figurent : le revenu familial, une organisation familiale hiérarchique fixe et inamovible basée sur la croyance d'inégalités naturelles, l'isolement, le nombre d'enfants, le degré de dépendance du couple.

**Au niveau de la communauté,** diverses investigations réalisées dans la région montrent que la pauvreté est un facteur à risque pour la violence familiale et pour la violence sociale. Il existe des arguments sur la manière dont une augmentation de la violence sociale peu également générer une augmentation dans la violence domestique par la voie d'une réduction des inhibitions dans l'utilisation de la violence, par la création de modèles à la conduite violente et par l'exposition des individus à des niveaux de stress élevés. D'autres facteurs situationnels ou environnementaux qui peuvent déclencher la violence, selon la littérature existante, sont la

disponibilité des armes, le manque d'intimité dans les maisons et l'absence d'éclairage routier. Une performance déficiente de la police et du système judiciaire peut aussi influencer la probabilité des individus à s'engager dans la violence<sup>1</sup>.

Enfin, il y a aussi des facteurs contextuels qui perpétuent la situation de discrimination de la femme. Les relations hiérarchiques entre les sexes, se manifestant par la dévalorisation du travail féminin et par la faible participation des femmes dans les lieux de décision entretiennent les situations de violences à l'égard des femmes.

### **Conséquences de la violence sur les femmes**

**La violence à l'égard des femmes constitue une violation de ses droits et ses libertés fondamentaux.** Les violences familiales nient aux femmes la possibilité d'un développement personnel, limitent leurs potentialités, restreignent leur liberté et leur créativité, les isolent du monde au lieu de faciliter leur intégration, ne leur permettent pas de choisir, et ne respectent pas leurs droits humains de base - ses droits à l'intégrité physique et psychologique - (*IV Conférence Mondiale sur les Femmes*).

**Conséquences pour la santé et le bien-être des femmes.** Les investigations réalisées signalent que les femmes soumises à des situations chroniques de violence exercée par leur partenaire présentent une faible estime d'elles-même, vivent dans la crainte permanente d'être agressées, présentent des symptômes de dépression, des altérations émotionnelles et des défenses physiques et psychologiques en baisse graduelle se traduisant par des problèmes de santé de plus en plus fréquents. Les effets de la violence ont aussi des impacts sur la santé reproductive. On peut notamment relever les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH- SIDA, les complications lors de la grossesse et les douleurs pelviennes inflammatoires.

**Conséquences économiques et sociales.** Les coûts socioéconomiques de la violence domestique peuvent être divisés en **coûts directs** associés avec la valeur des biens et services utilisés dans le traitement et la prévention de la violence (services de santé, police, système de justice criminelle, etc.). Il y a aussi des **coûts non monétaires** qui sont associés à la douleur et souffrance, tels qu'une plus grande morbidité et mortalité, consommation d'alcool et de drogues, et désordres dépressifs. Les **impacts macroéconomiques** s'expriment dans une participation moins élevée des femmes dans le marché du travail, une productivité réduite dans le travail, des revenus plus bas, un absentéisme plus important avec des impacts sur la productivité intergénérationnelle (moins d'implication des enfants dans les études, investissements et capacité d'épargne moins élevés, et fuite de capital). Les **impacts sociaux** se reflètent dans la transmission intergénérationnelle de la violence, une qualité de vie réduite, une dégradation du capital social, et une participation diminuée dans le processus démocratique<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Buvinić, Morrison et Shifter, 1999.

<sup>2</sup> Buvinic et al. 1999.

## **2. Liste de personnes interrogées dans les institutions**

- Benadiou Augustin, avocat, Section Droits de L’homme, MINUSTAH
- Daiana Banciu, Responsable, Section Droits de l’homme, MINUSTAH
- Daniel Guerrier, Coordinatrice, CONAP
- Denise Amédée, Directrice, Direction de la Promotion et de la Défenses des Droits des Femmes, MCFDF
- Dr. Belotte, Directrice, Direction de la Santé de la Famille, MSPP
- Dr. Harry Théodore, Hôpital de l’Université d’État d’Haïti
- Dr. Marjorie Joseph, Directrice, URAMEL
- Dr. Nicole Magloire, Concertation Nationale contre les Violences faites aux Femmes
- Evelyne Sylvain, Responsable des communications, Enfofanm
- Joseph César, Directeur Adjoint à la Planification de l’Education Nationale, MENPF
- Marie-Louise Gauthier, Coordinatrice, Coordination des Affaires Féminines, PNH
- Marine Desmousseaux, URAMEL
- Marjorie Rivette, Enfofanm
- Renan Hédouville Directeur, Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuels (CARLI)
- Myrna Narcisse Théodore, Directrice Générale, MCFDF
- Peggy Desrosiers, Section Justice, MINUSTAH
- Nancy Laguerre, travailleuse sociale, Kay Fanm
- Nathalie Benzacoman, Section Parité, MINUSTAH
- Nathalie Coicou, psychologue auprès des victimes de violence sexuelle, GHESKIO
- Olga Benoit, Responsable du programme violence, SOFA
- Yolette Jeanty, gestionnaire, Kay Fanm



### 3. Liste de prestataires de services locaux interrogés

<b>Zone</b>	<b>Institution</b>	<b>Charge</b>
<b>Gressier (Ouest)</b>	Commissaire de la PNH de Gressier	Chargé de communication
		Leader communautaire
	Établissement éducatif privé	Suppléant section secondaire
	Centre de Santé Communautaire	Infirmière auxiliaire
	Tribunal de Paix Gressier	Secrétaire
<b>Ouanaminthe (Nord-Est)</b>	École Nationale de filles	Directrice
	Justice et Paix (Sœurs St Jean-Evangéliste)	Conseillère Responsable section femmes chez les sœurs
	Lycée Capois la Mort de Ouanaminthe	Directeur
	Centre Médico Social de Ouanaminthe	Médecin attaché au VCT/CDV (Centre de Dépistage Volontaire)
	Centre de Santé de Ouanaminthe	Infirmière /conseillère VCT/CDV (Centre de Dépistage Volontaire)
	Centre de Santé de Ouanaminthe	Coordonnatrice des activités de santé communautaire
	Commissariat de Ouanaminthe	Responsable sous commissariat zone franche
	Commissariat d'Ouanaminthe	Superviseur général du Commissariat
	Cabinet Arvelo	Me Eliot Arvelo
	Solidarité Frontalière	Responsable section droits humains
	Justice & Paix	Président
	<b>Cayes Jacmel (Sud-Est)</b>	Éducation
Police		Agent III
Police		Agent IV
Tribunal de Paix		Juge de Paix suppléant
Tribunal de Paix		Juge de Paix Titulaire
Centre de Santé		Infirmière / Sage Femme
Centre de Santé		Médecin en service social
Femme organisée SOFA		Membre Sant Douvanjou
Men Kontre		Secrétaire Général
SOFA		Secrétaire Responsable du Sant Douvanjou

#### 4. Profils des institutions travaillant au niveau national

##### ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

##### 1. Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)

a) <b>Nom de l'institution</b>	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF). Direction Promotion et Défense des Droits des Femmes (DPDDF)
b) <b>Personne interviewée</b>	Mme Denise Amédée, Directrice DPDDF Mme Myrna NarcisseThéodore, Directrice Générale du Ministère
c) <b>Numéro téléphone</b>	224-7575, 224-9150, -9152, 407-6872
d) <b>Date de création</b>	La Direction a été créée en février 2005, et le Ministère en 1994.
e) <b>Mission institutionnelle</b>	Promouvoir la notion d'équité des sexes à travers l'action gouvernementale. Elle suit la CEDAW et assure la définition et la mise en œuvre de mesures spécifiques correctives en faveur des femmes en vue de l'égalité des sexes. Son but est de définir et de concrétiser des actions en matière de défense des droits, d'élaborer des règlements administratifs et des modifications législatives nécessaires pour assurer le droit des femmes. Elle cherche aussi à assurer l'intégration transversale de genre dans les projets et programmes gouvernementaux de manière à corriger les situations d'inégalité en matière d'éducation, de formation, de santé et d'accès aux postes de décisions.
f) <b>Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge, référence, etc.).</b>	Réception, registre, écoute et référence à d'autres institutions (ONG et publiques). Médiation avec les hommes.
g) <b>Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)</b>	Femmes et filles et la société en général.
h) <b>Couverture des services (national, local)</b>	National. Le Ministère a 10 bureaux départementaux.
i) <b>Caractéristiques des ressources humaines (nombre et formation –psychologues, travailleur (euse) s sociales, avocats, etc.-)</b>	7 employées à PAP, plus 10 coordinations départementales. Resp. de la coordination est une travailleuse sociale mais elle fait appel à des avocats-es au besoin.
j) <b>Fréquence et type des formations données au personnel</b>	Un séminaire en 05 et un en 06.
k) <b>Système d'enregistrement des cas</b>	Oui. Utilisation du formulaire développé par la Concertation Nationale.
l) <b>Coordination avec d'autres institutions (système de référence)</b>	Avec les membres de la Concertation Nationale MSPP, Min. Justice, GHESKIO, URAMEL, etc. Avec la CONAP. Aussi avec Min. Education. HSI (Haïti Solidarité Int'l), MOUFED et org. Int'l : UNFPA, PNUD, UNICEF, OMS, ACDI (KORE FANM).
m) <b>Campagnes informatives réalisées et matériel éducatif.</b>	- Février 05, formation pour org. de base de Cité Soleil, formation de monitrices pour travailler avec leurs org. pour assurer la répliation. - Réalisation d'un documentaire nommé « sou chimen egalité » (2005) sur la violence domestique et agression sexuelle et le chemin critique. - Spots de sensibilisation avec UNIFEM (2006)
n) <b>Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes</b>	Les activités de violence sont intégrées dans l'ensemble du budget du MCFDF (budget national). Par contre, pour le financement des projets dans le sens des conventions internationales ratifiées, le Ministère dépend de l'appui des bailleurs internationaux (ONGs et organismes bi- et multilatéraux.
o) <b>Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution</b>	Accomplissements : l'approbation de la loi sur la criminalisation du viol, le Plan National élaboré par la Concertation, le nouvel accord sur la gratuité du certificat médical. Faiblesses : contraintes de ressources humaines (il n'a que 2 personnes par services), 2 au droit des femmes et 3 à la communication. Manque d'implication des membres du personnel. Les changements gouvernementaux ont constitué une faiblesse et il y a un problème de suivi de dossier. Manque d'un centre d'hébergement public.
p) <b>Commentaires de la chercheuse</b>	Une formation serait nécessaire pour les membres de cette direction.

## 2. Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

<b>Nom de l'institution</b>	MSPP. Direction de la Santé de la Famille (DSF)
<b>a) Personne interviewée</b>	Dr. Belotte, Directrice
<b>b) Numéro téléphone</b>	
<b>c) Date de création</b>	2006
<b>d) Mission institutionnelle</b>	Travailler à la normalisation des services de santé infantile et de santé de la reproduction en définissant les lignes directrices pour la prestation de service au niveau local.
<b>e) Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge –santé, psychologique, légal, etc.-, référence, etc.).</b>	<p>Prévention, sensibilisation et formation.</p> <p>Consultations avec les ministères et ONGs concernés sur la prise en charge des victimes de violence sexuelle qui inclus le traitement des IST dans le cadre de la <b>lutte contre le VIH/SIDA</b>.</p> <p><b>Le programme de lutte contre la mortalité des femmes à l'accouchement</b> contient aussi un point portant sur la lutte contre la violence faite aux femmes puisque qu'il s'agit souvent d'une des causes de mortalité.</p> <p><b>Service de prise en charge aux victimes de violence sexuelle à la section maternité de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti.</b> Ce service reçoit de plus en plus de cas de viols. Les victimes sont accueillies et reçoivent les soins appropriés dans les 72 heures suivant un viol. Ces soins incluent un test de grossesse, des tests de dépistages des IST et du VIH/SIDA. Elles reçoivent aussi un kit comprenant un sachet de prélèvement pour toute pièce à conviction (cheveux, poils appartenant à l'agresseur), un dossier médical pour le suivi du dossier ainsi que des médicaments (antibiotiques et sachets prophylactiques). La subvention pour ces kits provient de l'aide internationale. Présentement, le service ne comporte pas d'employés et ce sont les médecins et infirmières de l'hôpital qui y travaillent de façon rotative.</p>
<b>f) Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants de 0 à 5 ans</li> <li>- Hommes et femmes en âge reproductif</li> </ul> Professionnels de la santé
<b>g) Couverture des services (nationale, régionale, locale)</b>	Nationale
<b>h) Caractéristique des ressources humaines (nombre et formation)</b>	Médecins, infirmières.
<b>i) Fréquence et type des formations données au personnel</b>	Deux formations jusqu'à présent, une sur la prise en charge des victimes de violence et l'autre sur la question de genre en général.
<b>j) Système d'enregistrement des cas</b>	Oui, avec l'Hôpital Général.
<b>k) Coordination avec d'autres institutions (système de référence)</b>	<p>Travaille en réseau avec la Concertation sur la lutte de la violence faite aux femmes ; avec l'État (MCFDF), organisations locales (GHESKIO, FOSREF, CIREF), instances de l'ONU (FNUAP, l'UNICEF, l'OPS/OMS) et Médecins Du Monde.</p> <p>Expérience de prise en charge des femmes victimes de violence sexuelle avec le MCFDF (à travers la Concertation).</p>
<b>l) Campagnes informatives réalisées et matériels éducatifs.</b>	Diverses campagnes avec le MSPP sur la santé infantile et la santé de la reproduction.
<b>m) Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes</b>	Source : budget national et appui des bailleurs de fonds.
<b>n) Commentaires de la chercheuse</b>	Le ministère a aussi un institut de médecine légale qui, quoique existant, n'est pas tout à fait fonctionnel.

### 3. Police Nationale Haïtienne (PNH)

a) <b>Nom de l'institution</b>	PNH. Coordination National des Affaires Féminines
b) <b>Personne interviewée</b>	Marie-Louise Gauthier
c) <b>Numéro téléphone</b>	445-7263
d) <b>Date de création</b>	Novembre 2005
e) <b>Mission institutionnelle</b>	Sensibiliser le personnel policier sur la problématique du genre.
f) <b>Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge –santé, psychologique, légal, etc.-, référence, etc.).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception des plaintes</li> <li>- Protection de la victime</li> <li>- Prévention</li> <li>- Médiation</li> </ul>
g) <b>Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)</b>	Le personnel policier et le reste de la population.
h) <b>Couverture des services (national, régional, local)</b>	National à travers des commissariats dans tout le pays.
i) <b>Caractéristique des ressources humaines (nombre et formation –psychologues, travailleur (euse) s sociales, avocats, etc.-)</b>	Trois policiers composent l'équipe de coordination à travers le pays.
j) <b>Fréquence et type des formations données au personnel</b>	Une formation en genre et violence sexuelle a été donnée à 50 personnes depuis le début de la création de l'organisme. N'a pas été continué par manque de moyen logistique.
k) <b>Système d'enregistrement des cas</b>	Non. Les Commissariats enregistrent les dénonciations dans leur cahier mais ces données ne sont pas retransmises à la Coordination. Doit se faire avec la section parité de la MINUSTAH mais pas encore en place.
l) <b>Coordination avec d'autres institutions (système de référence)</b>	Travaille étroitement avec la section parité de la MINUSTAH qui assure la formation et l'accompagnement lors des activités.
m) <b>Campagnes informatives réalisées et matériel éducatif.</b>	Aucune.
n) <b>Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes</b>	Est financée directement par l'institution policière mais manque de ressources d'opération.
o) <b>Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution</b>	Forces : formation et sensibilisation Faiblesses : manque de financement et de personnel, pas de plan d'action, problème de transport et de structure. Il faudrait établir un plan d'intervention.
p) <b>Commentaires de la chercheuse</b>	Ne semble pas avoir d'existence réelle ; pas d'équipe et pas de mode de fonctionnement établi.

#### **4. Secteur de la Justice**

Selon le Comité des Avocats pour le Respect des Libertés Individuelles (CARLI)<sup>3</sup>, organisation travaillant dans le domaine des droits humains, les modifications effectuées au niveau du code pénal par le décret d'août 2005 représentent une avancée importante pour les victimes de violence mais aussi pour les femmes et la société en général. La différence se situe au niveau de la sentence qui peut aller jusqu'à la détention à perpétuité. Les changements sont donc importants; cependant, le taux d'agression sexuelle demeure élevé et ceci est dû en grande partie au climat de criminalité qui sévit dans plusieurs quartiers de la capitale et dans certaines villes.

Il reste beaucoup à faire du point de vue de la coordination des acteurs de la chaîne pénale. Il faudrait aussi travailler sur les certificats médicaux. Il est encore difficile pour beaucoup des femmes d'obtenir un certificat médical. Ceux-ci sont délivrés presque en exclusivité par l'Hôpital Général et les victimes peuvent quelquefois attendre des jours pour l'obtenir. Sur les 25 cas de viol sur lesquels l'organisation travaille, une seule des femmes a un certificat. Il faudrait aussi faciliter la coordination entre les acteurs et effectuer de la sensibilisation avec les victimes afin de les conscientiser à rapporter les cas d'agressions sexuelles.

Quant à la vulgarisation du nouveau décret, beaucoup de gens ne sont pas tout à fait au courant chez les acteurs principaux (c'est-à-dire juges, avocats, policiers), voire au niveau de la population en général. Avec les exemples qui ont été présentés dernièrement avec le cas d'Yveline Adrasse et celui de Jacmel, on peut espérer qu'il y aura une plus grande conscientisation chez les gens qui commettent ce type de crime. Il faudrait cependant une vaste campagne où les principaux acteurs seraient impliqués. Cette campagne devrait être organisée par le Ministère de la Justice de concert avec les organisations de femmes, la société civile et le secteur des droits humains si on veut en arriver à des résultats où la population et les acteurs seraient touchés et imbus des nouvelles mesures.

#### **5. Ministère de l'éducation<sup>4</sup>**

Le Ministère n'a pas de programme sur la problématique de genre ou de la violence. Dans le plan national d'éducation et de formation qui date de 1998 le thème de la violence est inclus ainsi que la question de genre. Cependant, dans la réalité, il n'y a eu que des actions ponctuelles. On ne retrouve pas de campagne menée dans les écoles sur la question, mais certains aspects sont abordés à travers le programme de santé/nutrition. Toutefois, le sujet de la violence est abordé dans le cadre d'une émission de santé éducative diffusée le vendredi à 6 ou 7 heures sur la Télévision Nationale Haïtienne (TNH). On y traite de la santé et du VIH/SIDA.

Le phénomène de la violence est toujours lié, d'après cette direction, au phénomène de la pauvreté puisque la famille est inoccupée, au chômage, sans accès à l'eau, à la santé et aux services de base. Il y a cependant le problème d'une population scolarisable non scolarisée. Ce problème existe pour certains départements mais dans certains départements, l'écart entre les filles et les garçons est de moins de 2%. Les familles ayant des enfants en domesticité tendent à envoyer les garçons à l'école beaucoup plus que les filles.

---

<sup>3</sup> Personne interviewée : Me Renan Hedouville.

<sup>4</sup> Personne interviewée : Joseph César, Directeur adjoint à la planification de l'éducation.

## ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX (ONG)

### 1. CONAP

a) Nom de l'institution	Coordination National de Plaidoyer et de Droits de Femmes
b) Personne interviewée	Daniel Guerrier
c) Numéro téléphone	449-4876
d) Date de création	2003
e) Mission institutionnelle	Plaidoyer pour les femmes dans le but de revendiquer les droits et de défendre les victimes.
f) Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge –santé, psychologique, légal, etc.-, référence, etc.).	Plaidoyer
g) Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)	Les femmes
h) Couverture des services (national, régional, local)	National à travers ses membres qui se retrouvent sur toute l'étendue du territoire national.
i) Caractéristiques des ressources humaines (nombre et formation –psychologues, travailleur (euse)s sociales, avocats, etc.-)	Une seule employée qui coordonne les actions du secrétariat. Formation en secrétariat et en gestion.
j) Fréquence et type des formations données au personnel	Aucune
k) Système d'enregistrement des cas	Non
l) Coordination avec d'autres institutions (système de référence)	La CONAP est un regroupement de plus d'une centaine d'organisations féministes, de femmes et section femmes d'organisations mixtes. cinq organisations : Enfofanm, REFRAKA, SOFA, Kay Fanm et Fanm Deside de Jacmel constituent le Comité de Coordination. Un protocole existe entre la CONAP et le MCFDF.
m) Campagnes informatives réalisées et matériel éducatif.	Oui. Journées des femmes (8 mars et 25 nov.) sont généralement des journées de sensibilisation.
n) Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes	Source : bailleurs internationaux. Développement et paix : Droits et démocratie UNIFEM : \$10.000US
o) Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution	Forces : lien entre les membres accroît leur complémentarité et donne plus de poids à leurs activités de plaidoyer. Défis : l'élargissement du groupe et inclusion d'autant que possible toutes les organisations travaillant dans le domaine.

## 2. ENFOFANM

a) Nom de l'institution	ENFOFANM
b) Personne interviewée	Marjorie Rivette, responsable de la communication
c) Numéro de téléphone	245-0346
d) Date de création	20 Septembre 1987
e) Mission institutionnelle	Défense des droits des haïtiennes et leur promotion en tant qu'actrices du développement national.
f) Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge, référence, etc.).	Prévention et politiques publiques : communication, sensibilisation, documentation et plaidoyer.
g) Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)	Les femmes et la population générale.
h) Couverture des services (national, régional, local)	National à travers le journal et les programmes de télévision qui couvrent tout le pays.
i) Caractéristique des ressources humaines (nombre et formation –psychologues, travailleur (euse) s sociales, avocats, etc.)	10 personnes au bureau de Port-au-Prince (avec formation en sciences sociales, communication et service social) et 30 collaborateurs-trices pour la production des émissions (cameraman, chauffeur, etc.).
j) Fréquence et type des formations données au personnel	Bi-annuelles. Portent sur la situation de la violence faite aux femmes dans le pays, les changements en matière de législation, le plaidoyer.
k) Système d'enregistrement des cas	Non. Les victimes sont référées à des organisations offrant des services directes tels que SOFA et Kay Fanm.
l) Coordination avec d'autres institutions (système de référence)	SOFA et Kay Fanm sont aussi les principaux partenaires. Également avec le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) pour les cas reliés aux violations des droits humains. Est membre de la CONAP (Coordination Nationale de plaidoyer sur les droits des femmes). Bonnes relations avec MCFDF (sont consultés lors de l'organisation d'activités tels que séminaires de formations, ateliers, etc.).
m) Campagnes informatives réalisées et matériel éducatif.	<p>Production d'un journal et des émissions de radio et de télé diffusées à grande échelle, c'est-à-dire, à la Télévision Nationale Haïtienne (TNH). L'axe violence est prioritaire dans le matériel produit et distribué.</p> <p>Le journal est distribué dans tout le pays grâce à des organisations correspondantes dans chaque département (environ 30 organisations par région). Certaines localités ne sont pas atteintes. Le journal est publié depuis 1987 de façon plus ou moins régulière dû au manque de financement.</p> <p>L'émission de télévision est diffusée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince depuis 2004 à 21 heures le jeudi et le samedi à 14 heures.</p>
n) Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes	Pas de budget fixe. Les activités ne sont pas assurées, dépendent du financement disponible. Les bailleurs sont internationaux. Pas de budget spécifique pour les activités sur la violence (budget intégré).
o) Évaluations de l'institution et ses programmes	Réalisent des enquêtes régulièrement pour connaître l'impact du journal dans le pays. Des enquêtes précédentes ont fait ressortir l'importance du journal pour les organisations travaillant dans le domaine (utilisé comme document de référence et outil de formation).
p) Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution	<p>Forces : Volonté, disponibilité de l'équipe en place, production du journal, capacité de mobilisation, bons liens avec la presse et plaidoyer.</p> <p>Faiblesses : faible capacité de production, manque de financement stable, manque de formation des cadres.</p>
q) Commentaires de la chercheuse	Centre de documentation assez complet où on peut retrouver des articles, études et livres sur tout ce qui touche les femmes et la discrimination de genre en particulier. Équipe compétente et efficace. Très fréquenté.

### 3. GHESKIO

Nom de l'institution	GHESKIO
a) Personne interviewée	Nathalie Coicou, psychologue Dr. Harry Théodore
b) Numéro téléphone	222-2241
c) Date de création	1987
d) Mission institutionnelle	Le Service d'assistance aux victimes de violence : Apporter un appui médical et psychologique aux victimes de viol.
e) Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge –santé, psychologique, légal, etc.-, référence, etc.).	Réception, counselling, assistance médicale et psychologique, livraison de médicaments, référence  Réception des filles et des femmes victimes de violence sexuelle. D'abord, les victimes sont accueillies par une assistante sociale (séance de counselling) ; en suite, elles sont référées à un médecin et à une psychologue.  L'assistance médicale inclus : test de grossesse, pilule d'urgence, prévention des IST et prophylaxie aux ARV dans les 72 heures. Émission du certificat médical. Le centre offre aussi l'assistance psychologique et psychosociale avec réhabilitation, réinsertion sociale, groupes de support, soutien à la famille et/ou au partenaire, counselling avec membres de la famille et counselling de couple.
f) Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)	-Femmes et filles victimes de violence sexuelle -Couples
g) Couverture des services (nationale, régionale, locale)	Nationale avec 17 cliniques à travers le pays
h) Caractéristiques des ressources humaines (nombre et formation –psychologues, travailleur (euse) s sociales, avocats, etc.-)	Sept employés-es : trois médecins, deux psychologues, une infirmière et une travailleuse de terrain. <i>(Augmentation du personnel à cause de l'augmentation des cas de viol servis)</i>
i) Fréquence et type des formations données au personnel	
j) Système d'enregistrement des cas	Comprend l'heure, la date, l'âge de la victime et les circonstances du viol.
k) Coordination avec d'autres institutions (système de référence)	Travaille en réseau avec la concertation sur la lutte de la violence faite aux femmes ; avec l'État (MSPP et MCFDF), les organisations locales, les instances de l'ONU.
l) Campagnes informatives réalisées et matériel éducatif.	Non
m) Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes	Information non fournie
n) Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution	Information non fournie
o) Commentaires de la chercheuse	Lieu de référence pour suivi médical des organisations travaillant dans le domaine.

#### 4. KAY FANM

a) Nom de l'institution	Kay fanm
b) Personne interviewée	Yolette Jeanty, gestionnaire, coordonnatrice du programme de réhabilitation.
c) Numéro téléphone	245-5174
d) Date de création	1984
e) Mission institutionnelle	Changer les conditions de vie des femmes en tant que citoyennes et en tant que femmes. Encadrement et réhabilitation des femmes et filles victimes de violence intrafamiliale.
f) Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge –santé, psychologique, légal, etc.-, référence, etc.).	<p>Réception, registre, orientation des plaintes (référence), prise en charge psychologique et/ou médicale, assistance juridique, médiation, refuge et protection, réhabilitation, réinsertion sociale, et prévention</p> <p>Refuge : seule organisation en Haïti à avoir un service d'hébergement pour les victimes. L'hébergement, à Port-au-Prince, est de courte durée (de 3 jours à une semaine, maximum de 16 femmes et 4 bébés). Il y a un centre pour adolescentes depuis 2005, avec capacité pour 20 enfants. Un des buts de ce centre est le plaidoyer auprès de l'État haïtien pour l'amener à prendre en charge les enfants victimes de maltraitance et de violence.</p> <p>Prise en charge : L'assistance légale : offerte aux victimes par le biais d'un cabinet d'avocat, les frais sont pris en charge par Kay Fanm. L'assistance médicale : à travers des institutions publiques et privées, l'organisation pourvoit aux dépenses des victimes si nécessaire. L'assistance psychologique : les cas graves sont référés à une psychologue ; pour tous les autres cas, il y a des groupes de parole avec une travailleuse sociale formée. Services de médiation avec les couples pour les aider à résoudre leurs problèmes à l'amiable, mais cela ne se fait que sur demande du couple.</p>
g) Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)	Femmes victimes de violence intrafamiliale et filles victimes de violence ou de maltraitance.
h) Couverture des services (nationale, régionale, local)	Nationale. Avec trois bureaux (dans l'Artibonite, l'Ouest et les Nippes), et travaille en partenariat avec 23 organisations de base réparties sur tout le territoire et auxquelles elle donne des formations. Le réseau des organisations de femmes envoie des victimes à Port-au-Prince de partout à travers le pays.
i) Caractéristiques des ressources humaines (nombre et formation)	3 travailleuses sociales, une infirmière ; partenariat avec d'autres professionnels tels que avocats, médecins, psychologues à Port-au-Prince.
j) Fréquence et type des formations données au personnel	Formation annuelle sur l'intervention féministe et l'accompagnement et accompagnement pour les services médicaux et légaux. Aussi, des formations pour les travailleuses sociales dans le centre de filles (pourvues par le Centre d'Éducation Populaire -CEP), sur les activités à mener avec les filles victimes.
k) Système d'enregistrement des cas	Efficace et systématique. Enregistrement des cas inclut la date, l'heure, le type de violence ainsi que l'action menée par l'organisation comme suivi. Il permet d'effectuer des bilans mensuels, par la suite publiés.
l) Coordination avec d'autres institutions (système de référence)	Médecin du Monde, GHESKIO, MCFDF et les organisations de femmes en province.
m) Campagnes informatives réalisées et matériel éducatif.	Guides de formation sur la violence sexuelle pour les séminaires, campagne à la radio et à la télé assez fréquemment selon de la situation socio politique.
n) Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes	\$100.000 à \$150.000US/an, basé sur des bailleurs de fonds internationaux. Principal bailleur : Solidarité Tiers Monde, \$100.000US. OXFAM, environ \$30.000US. Broderlijk Delen (org. Suisse), \$20.000. Terre des hommes, \$50.000US pour le centre de filles.
o) Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution	Forces : réponse à la demande de beaucoup des femmes victimes de violence. Faiblesses : pas d'évaluation de l'impact de l'intervention sur les victimes ; manque de personnel ; manque de financement.
p) Commentaires de la chercheuse	En tant que seul centre d'hébergement, l'équipe semble débordée de travail (manque de personnel). Excellent système d'enregistrement des cas.

## 5. SOFA

- Nom de l'institution	Solidarité Fanm Ayisyen (SOFA)
- Personne interviewée	Olga Benoît, resp. programme violence
- Numéro téléphone	245-5697, 244-7114, 7115, 7118, 7119
- Date de création	22 février 1986
- Mission institutionnelle	<p>La stratégie de travail repose d'une part sur le plaidoyer en lien à la lutte revendicative des femmes et d'autre part sur les services avec par ex. la Klinik Fanm (clinique des femmes); le programme de lutte contre la pauvreté avec des activités génératrices de revenu (moulins à grain, artisanat); différentes coordinations dans les différentes zones.</p> <p>Axes prioritaires : lutte contre la violence faite aux femmes, santé des femmes comme un droit, participation des femmes aux instances de prise de décision, lutte contre la pauvreté.</p> <p>Accompagnements médico-légal et psychologique aux femmes victimes de violence et référence vers d'autres services s'ils ne sont pas offerts. Elle offre un appui financier pour les suites juridiques. Ne fait pas de médiation directe entre les victimes et les agresseurs.</p>
- Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes	Réception, registre, prise en charge (assistance médicale, support psychologique, assistance juridique, et accompagnement) et référence
- Population cible (femmes, filles, etc.)	Les femmes et les filles.
- Couverture des services (nationale, régionale, locale)	Nationale. L'organisation a 21 centres d'accueil de jour à travers le pays : 6 dans la Grande Anse, 8 dans l'Artibonite, 5 dans le Sud-est et 2 à PAP.
- Caractéristiques des ressources humaines (nombre et formation –psychologues, travailleur (euse) s sociales, avocats, etc.-)	Psychologue de façon ponctuelle, contrats avec cabinets d'avocat dans les différents départements, références pour les femmes victimes de violences sexuelles. 7 fonctionnaires pour l'accueil des victimes et 30 personnes au total pour SOFA à Port-au-Prince.
- Fréquence et type des formations données au personnel	Une fois par année, sur la prise en charge des victimes ainsi que sur la situation générale de la violence faite aux femmes. Mais elles sont aussi effectuées au besoin. Il y a un programme avec les intervenantes qui sont les membres des commissions pour les différentes zones. Formation de trente (30) agents avec aide du CECI.
- Système d'enregistrement des cas	En révision mais existant. Contient données de base tel que nom, type de violence, etc.
- Coordination avec d'autres institutions (système de référence)	L'organisation est membre de la CONAP et travaille en partenariat avec le RNDDH, la CARITAS, le PALIH et POZ. Elle est aussi membre de différents réseaux : PAPDA, FEDIM, Marche Mondiale. Est en relation avec le MCFDF, mais les deux institutions ne sont pas en rapport direct (existence d'un protocole d'accord).
- Campagnes et matériel éducatif.	Étude sur la violence faite aux femmes, 2002.
- Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes	Environ 20.200.000 gourdes (approx. \$168 000US) sont allouées au Programme d'accueil et d'accompagnement aux femmes et filles victime de violence provenant de quatre bailleurs différents. L'organisation reçoit : 5.200.000 gourdes (approx. US\$130.000) pour un an et demi de KOREFANM de l'ACDI et environ US\$40.000 de l'UNICEF.
- Évaluations de l'institution et ses programmes	Les évaluations sont internes ou externes suivants les bailleurs. Il y a un programme sur 4 départements avec des financeurs différents.
- Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution	Forces: sa capacité de mobilisation ; son programme décentralisé dans 20 sections communales ; la reconnaissance de leur travail ; la capacité d'influence de l'organisme; la bonne collaboration avec des acteurs clés au niveau local et national notamment la Police et la Justice. Faiblesse : manque de moyens financiers pour couvrir le coût des activités.
- Commentaires de la chercheuse	Joue un rôle important au niveau du plaidoyer.

## 6. URAMEL

a) Nom de l'institution	Unité de Recherche et d'Action Médico-légal.
b) Personne interviewée	Dr. Marjorie Joseph, Marina Desmousseaux
c) Numéro téléphone	245-1869
d) Date de création	1999
e) Mission institutionnelle	Promotion de la médecine légale et du droit médical auprès des acteurs et actrices judiciaires et médicaux en particulier, du grand public en général. S'appuie sur les valeurs de dignité humaine, de droit, de principes démocratiques et d'équité de genre.
f) Services prêtés dans le domaine de la violence faite aux femmes (prévention, prise en charge –santé, psychologique, légal, etc.-, référence, etc.).	Sensibilisation, formation, production et recherche, lobbying et plaidoyer. Travaille entre autres sur l'aspect médico-légal de la prise en charge des victimes de violence sexuelle.
g) Population cible (femmes, filles, garçons, hommes ; victimes/agresseurs)	- Femmes victimes de violence - Professionnels de la santé - Travailleurs du domaine de la justice
h) Couverture des services (national, régional, local)	National à travers les partenaires locaux.
i) Caractéristique des ressources humaines (nombre et formation –psychologues, travailleur (euse) s sociales, avocats, etc.-)	Médecin, infirmières.
j) Fréquence et type des formations données au personnel	800 personnes formées jusqu'à présent (en 13 de 15 juridictions du pays). Série de formation avec des professionnels de la santé et des juges et policiers à travers le pays à partir de trois modules de formation.
k) Système d'enregistrement des cas	Se fait par Médecin du Monde
l) Coordination avec d'autres institutions (système de référence)	Uramel, association de la société civile haïtienne, est partenaire de l'ONG française Médecins du Monde. Elle travaille en complémentarité avec le programme développé par Médecins du Monde. Aussi, travaille en réseau avec la concertation sur la lutte de la violence faite aux femmes ; avec l'État (MSPP et MCFDF), organisations locales, instances de l'ONU.
m) Campagnes informatives réalisées et matériel éducatif.	Trois modules de formation ont été développés sur : la formation médico-légale, la prise en charge des victimes d'agression sexuelle et les réquisitions de certificats médicaux.
n) Budget annuel destiné aux activités/services de violence faite aux femmes	Information non fournie.
o) Autoévaluation (du personnel) sur les forces et les limitations de l'institution	Information non fournie.
p) Commentaires de la chercheuse	L'organisation semble être en phase de réorganisation et l'équipe actuelle semble plutôt restreinte.

## **AGENCES INTERNATIONALES**

Des agences internationales de développement comme le PNUD, FNUAP, UNICEF, USAID et l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) ont joué un rôle important dans la thématique de questions de genre en Haïti. Elles représentent un appui important étant donné la faible capacité des organisations gouvernementales (Organisation pour l'environnement et le développement de la femme, WEDO 1998).

### **1) Section parité de la MINUSTAH**

La section parité de la MINUSTAH apporte un appui technique à plusieurs organisations ou institutions travaillant dans le domaine du genre et de la violence. Son principal partenaire est la Police Nationale d'Haïti, plus précisément la Coordination aux affaires féminines avec qui elle effectue un travail de structuration qui devrait amener cette coordination à être autonome au niveau technique. Elle est présente au sein de différents comités dont la Concertation Nationale contre les violences faites aux femmes.

Des formations ont donc été organisées avec ses dirigeants, des instructeurs de l'Académie de police et des policiers. Ces formations devraient se poursuivre durant les prochains mois. Le but est d'outiller des formateurs à partir des modules de « formation pour les formateurs ». De petits séminaires de formation sont aussi organisés de concert avec la PNH sur la question genre et violence au cours desquels ils cherchent à identifier des points focaux en genre liés à l'institution tel que le recrutement, la discrimination, etc.

### **2) Fonds Kore Fann de l'ACDI**

Le Fonds Kore Fann de l'Agence Canadienne de Développement International en est présentement à sa deuxième phase qui va de 2003 à 2007. Avec des fonds de 4 millions de dollars canadien, l'ACDI appuie les interventions menées dans le domaine de la défense des droits des femmes et favorise leur participation à la vie politique et pour cela, travaille en partenariat avec le MCFDF ainsi qu'avec diverses ONG nationales. Kore Fann collabore aussi avec la Concertation Nationale contre les violences faites aux femmes en tant qu'agence internationale.

### **3) Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

Cette agence des Nations Unies travaille sur le plaidoyer pour la promotion des droits des enfants et des femmes à travers son programme Droits de l'enfant / Droits de la femme, en partenariat avec la concertation ainsi qu'avec certaines organisations locales.

UNICEF a collaboré avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans l'élaboration de propositions de révision de la législation relative aux droits de la femme et de l'enfant. Il a aussi participé à une campagne de formation communautaire pour faire face à la violence à l'égard des femmes, en coopération avec les organisations non gouvernementales locales. Également, il a été contacté par la police pour solliciter son assistance et sa coopération en vue d'affronter la situation des enfants dans des contextes difficiles.

#### **4) Le Fond de Population des Nations Unies (FNUAP)**

FNUAP forme la force de police sur les questions relatives à la santé génétique, la planification familiale et les maladies transmissibles sexuellement, en prenant en compte la violence contre les femmes. Cette formation est spécialement importante en vue du nombre élevé de cas de VIH/SIDA chez les policiers (20 pour cent). De fait, la force policière est considérée comme un groupe à haut risque dans le contexte du VIH/SIDA (la présence du virus dans la population en général est de 6 pour cent dans les zones rurales et de 10 pour cent dans les zones urbaines). La formation offerte par le FNUAP à la police a pour objectif de changer l'image de la police aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. Cela demande de modifier ses propres modèles de comportement. L'UNESCO a également coopéré avec le FNUAP et le Ministère de l'Education dans l'élaboration d'un programme scolaire de santé génétique.

#### **5) La Banque Interaméricaine de Développement (BID)**

La Banque appuie les efforts du Plan National de Lutte contre les violences faites aux Femmes à travers le renforcement du MCFDF et le financement de la recherche sur la violence faite aux femmes dans le pays.

## 5. Caractéristiques sociodémographiques des femmes interviewées

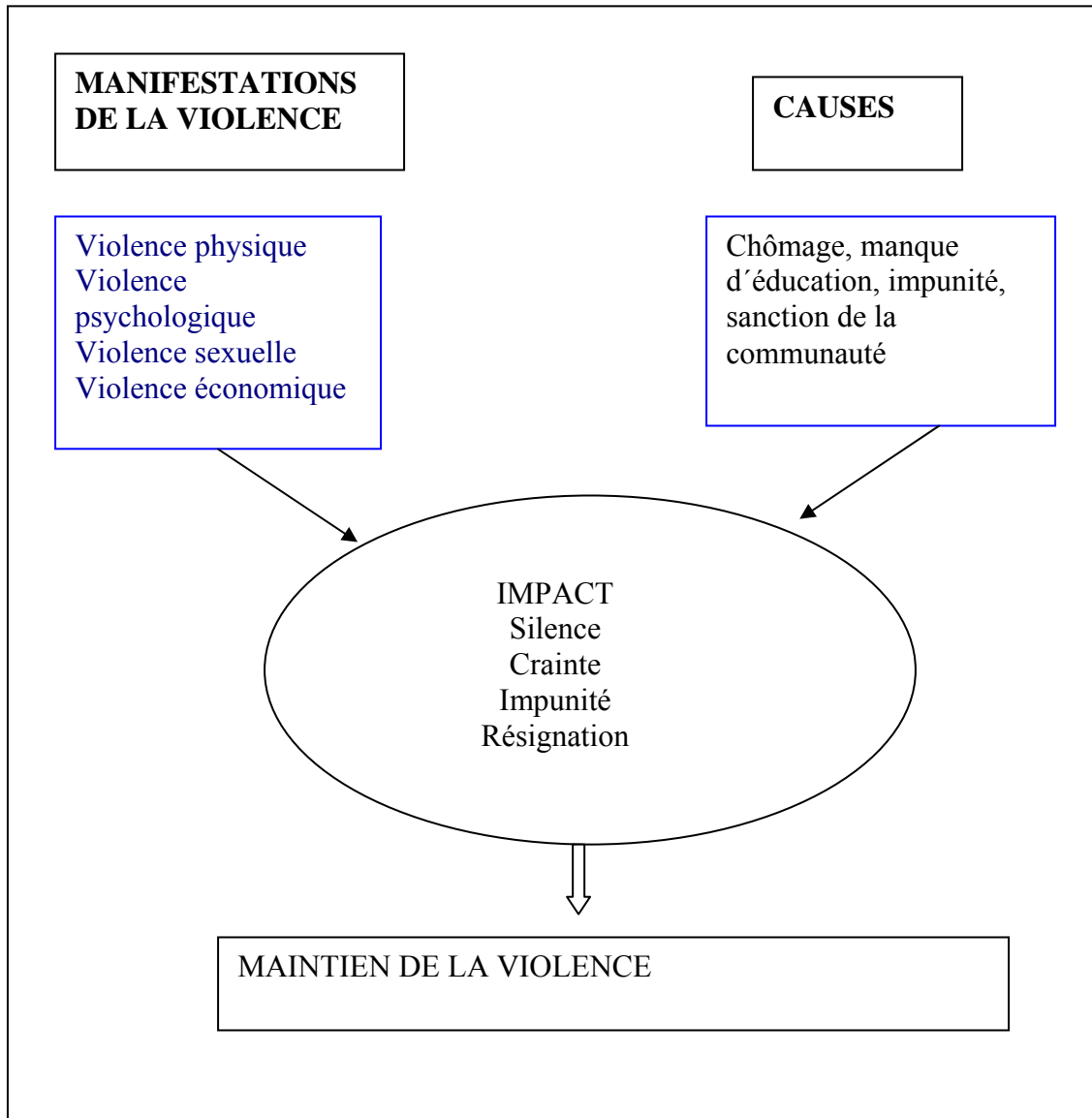
Âge des Victimes				
Âge	Nord-Est	Sud-Est	Ouest	Total
- de 25 ans	2	4	1	7
25 – 45 ans	7	6	9	22
45 ans et plus	1			1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>30</b>

Type d'union				
Union	Nord-Est	Sud-Est	Ouest	Total
Mariée	4	5	1	10
Cohabitant	4	3	5	12
Vivant avec			3	3
Séparée	2		1	3
Ne cohabite pas		2		2
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>30</b>

Niveau de scolarité				
Niveau de scolarité	Nord-Est	Sud-Est	Ouest	Total
Aucun	1	2	1	4
Cours d'alphabétisation			1	1
Premier cycle	2	3	6	11
Second cycle		1		1
Troisième cycle	4	1	1	6
10 ans ou plus	3	3	1	7
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>30</b>

Nombre d'enfants				
Nombre d'enfants	Nord-Est	Sud-Est	Ouest	Total
Aucun	2	2	3	7
1	1	0		1
2 à 4	5	6	3	14
5 et plus	2	2	4	8
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>30</b>

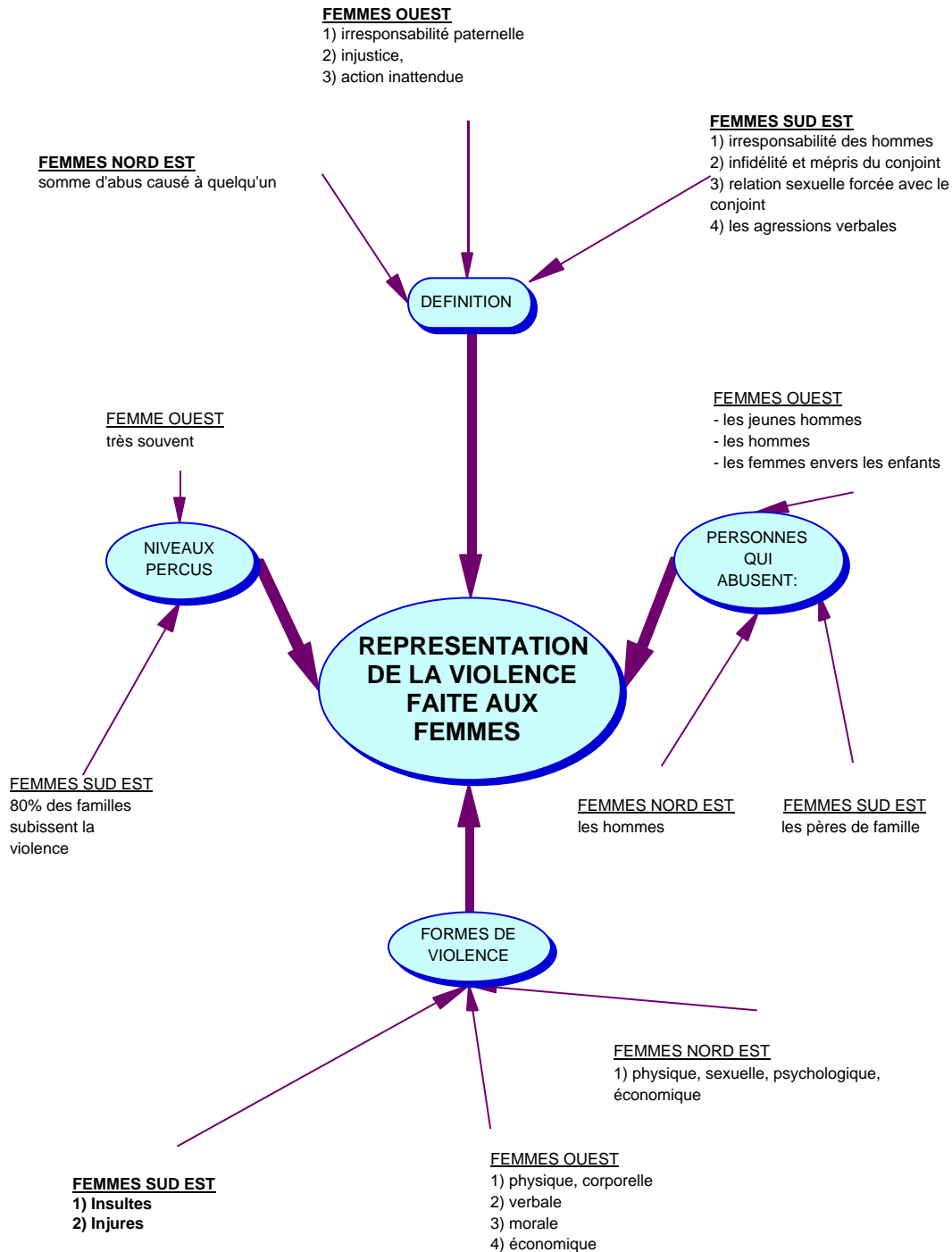
## 6. Modèle explicatif de la violence selon les prestataires



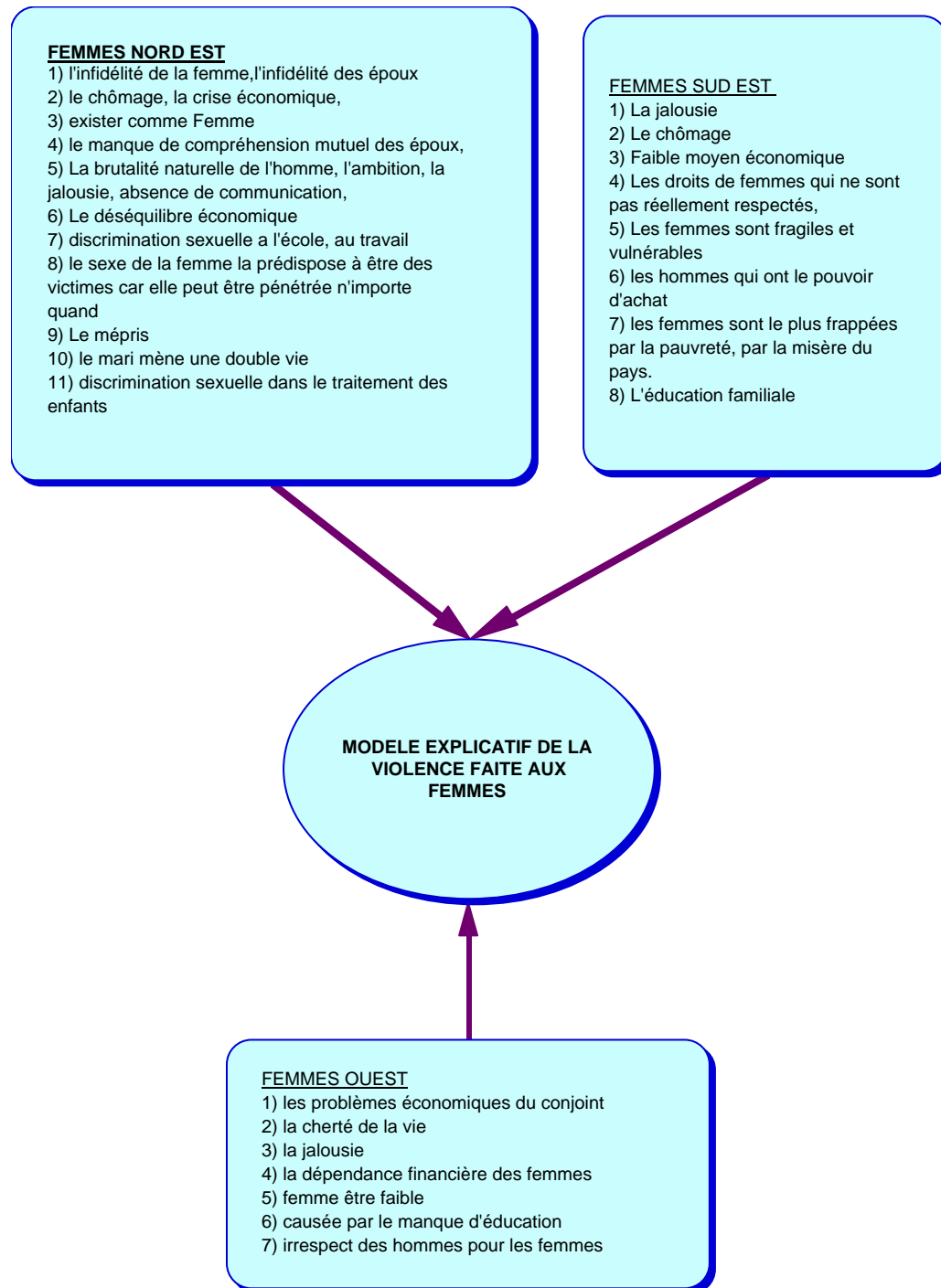
## 7. Représentations sociales des membres des communautés (groupes de discussion)

Dans les tableaux ci-dessous figure classification des perceptions des groupes ayant participé dans les focus groups, par genre et age. Pour les jeunes, il n'y a pas de différences significatives entre le groupe mixte et celui des hommes, seul le diagramme des jeunes mixte a donc été réalisé.

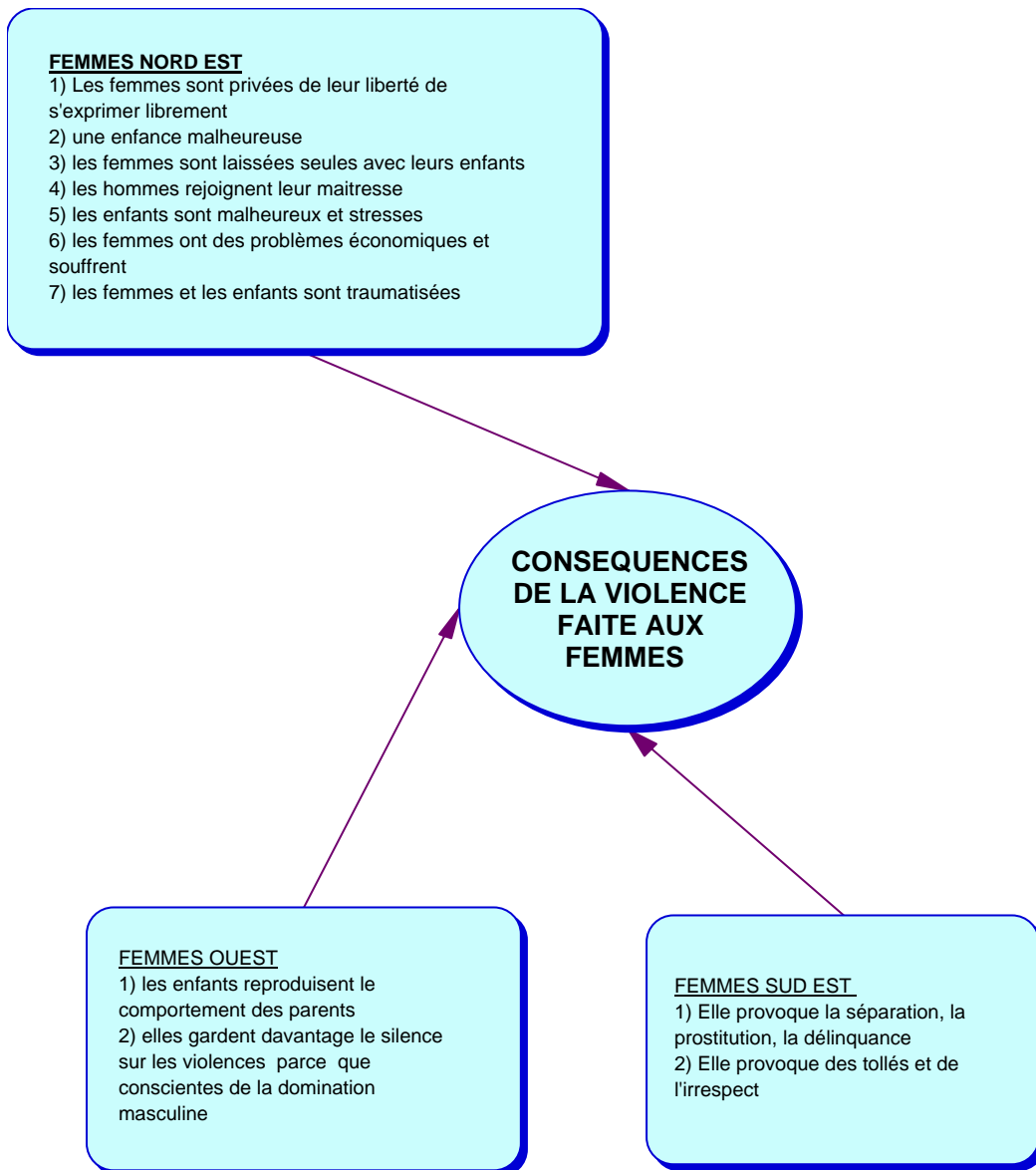
### DISCOURS DES FEMMES (DE PLUS DE 20 ANS) SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES 1. REPRÉSENTATIONS SOCIALES



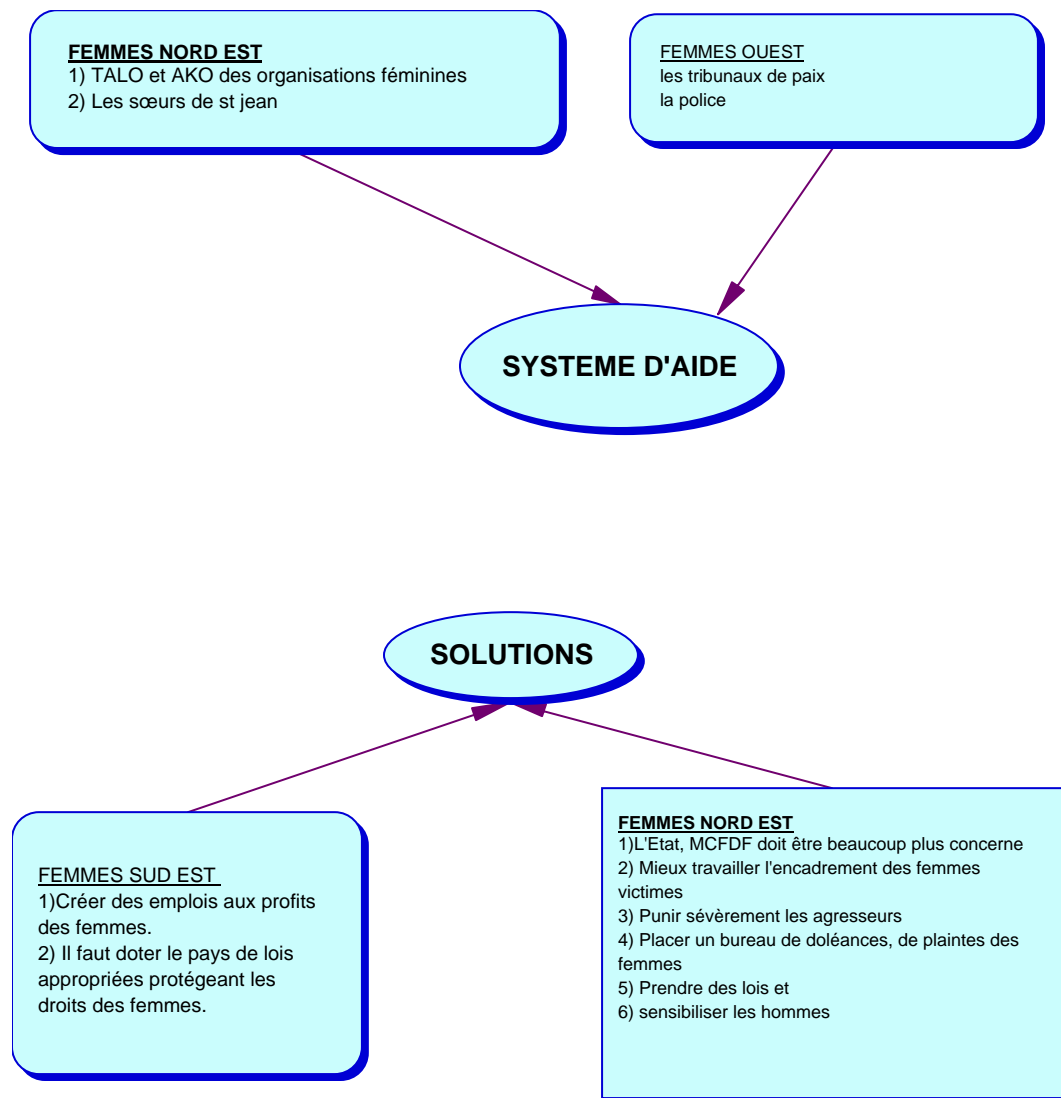
## 2. FEMMES (20 ANS +) : MODÈLE EXPLICATIF DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES



### 3. FEMMES (20 ANS +) : CONSÉQUENCES

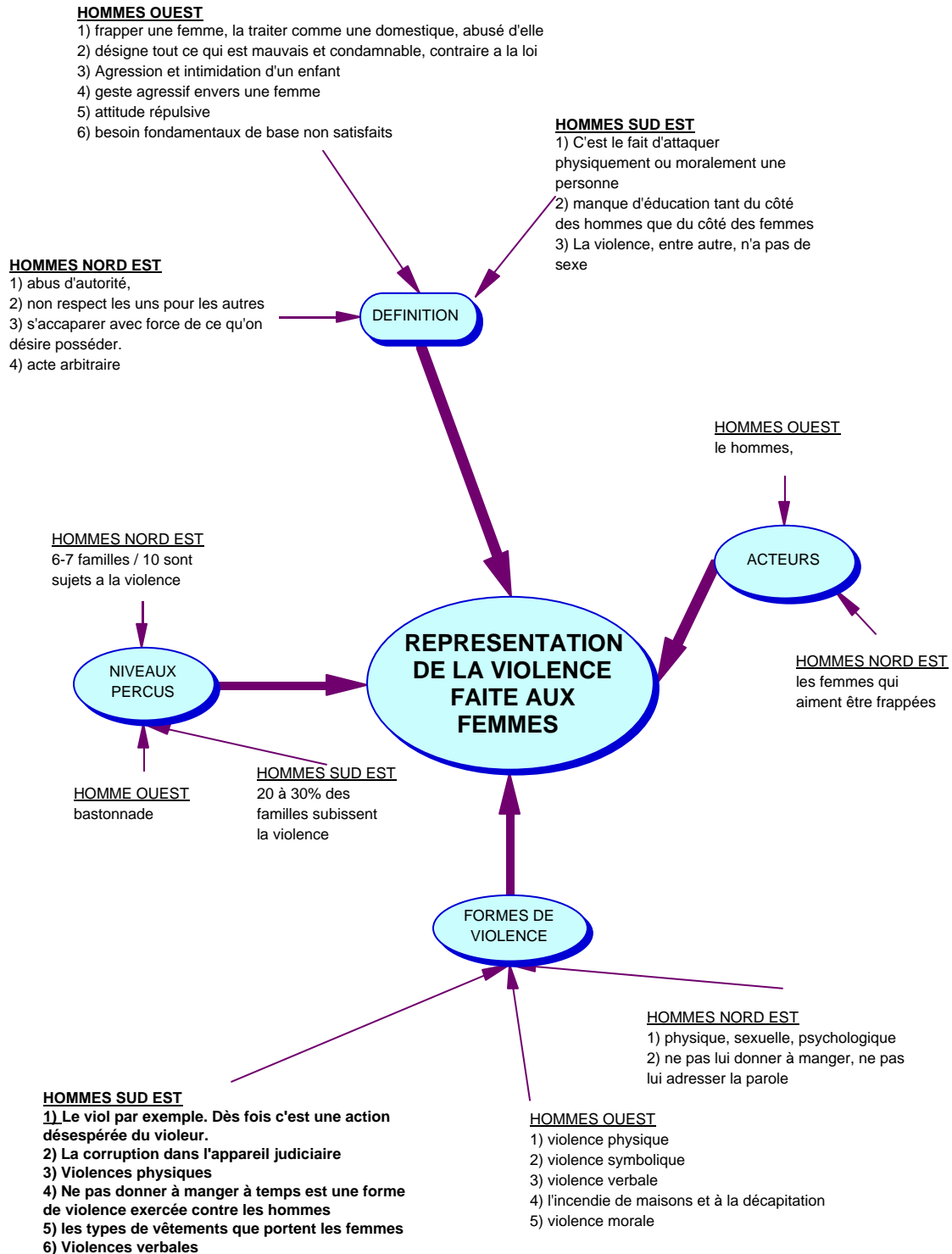


#### 4. FEMMES (20 ANS +) : SYSTÈME D'AIDE ET SOLUTIONS

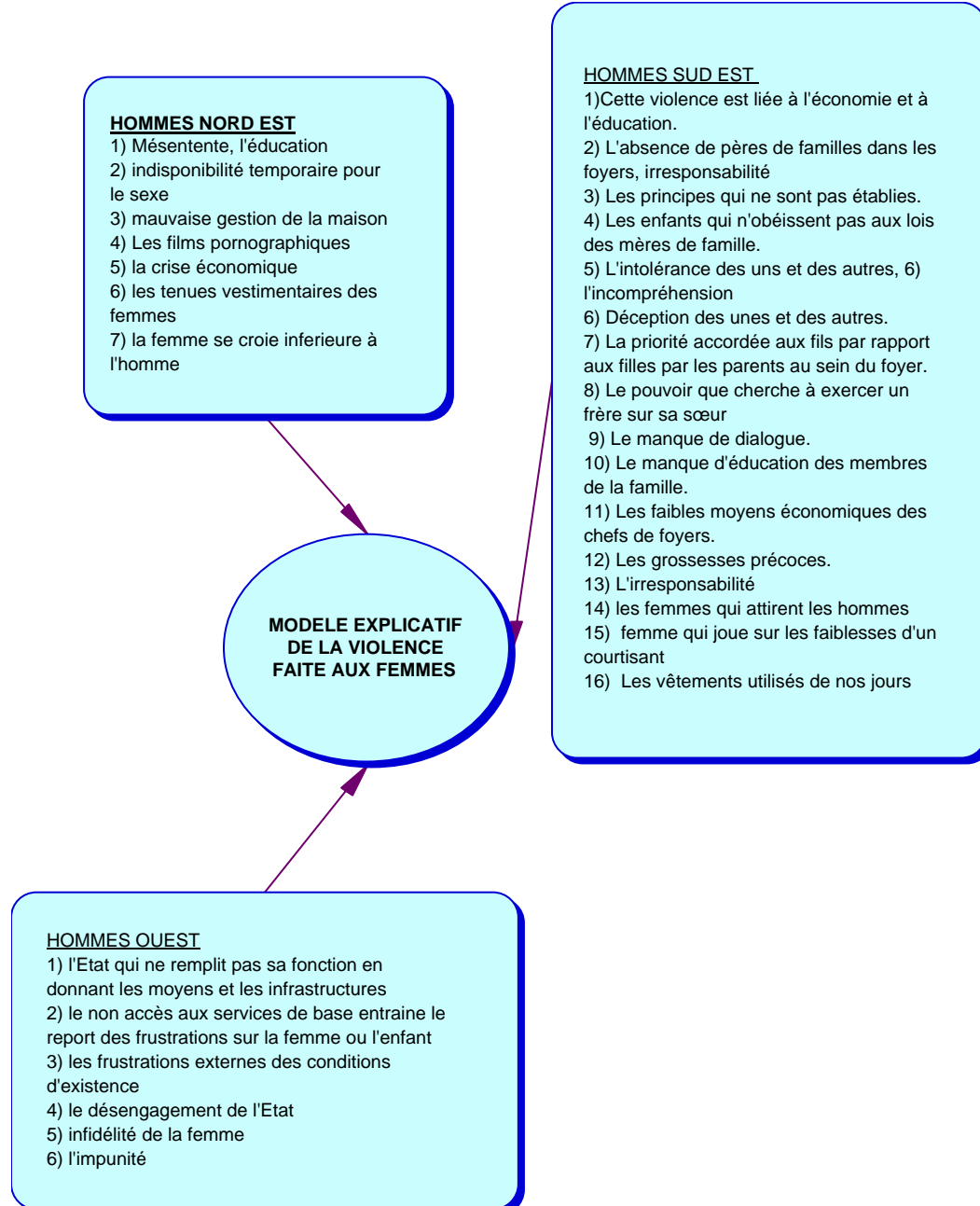


# DISCOURS DES HOMMES (DE PLUS DE 20 ANS) SUR LA VIOLENCE FAITE AU FEMMES

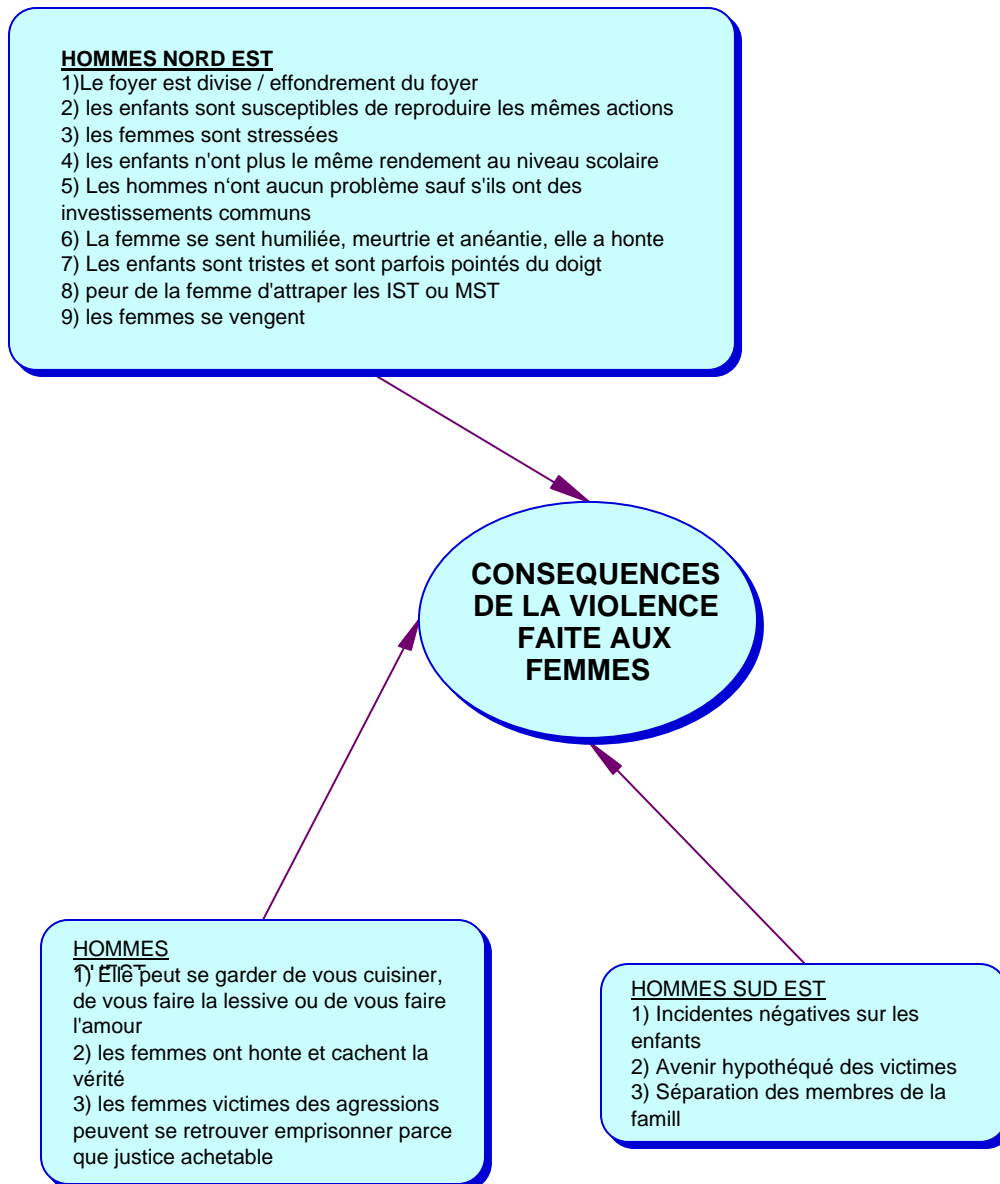
## 1. REPRÉSENTATION



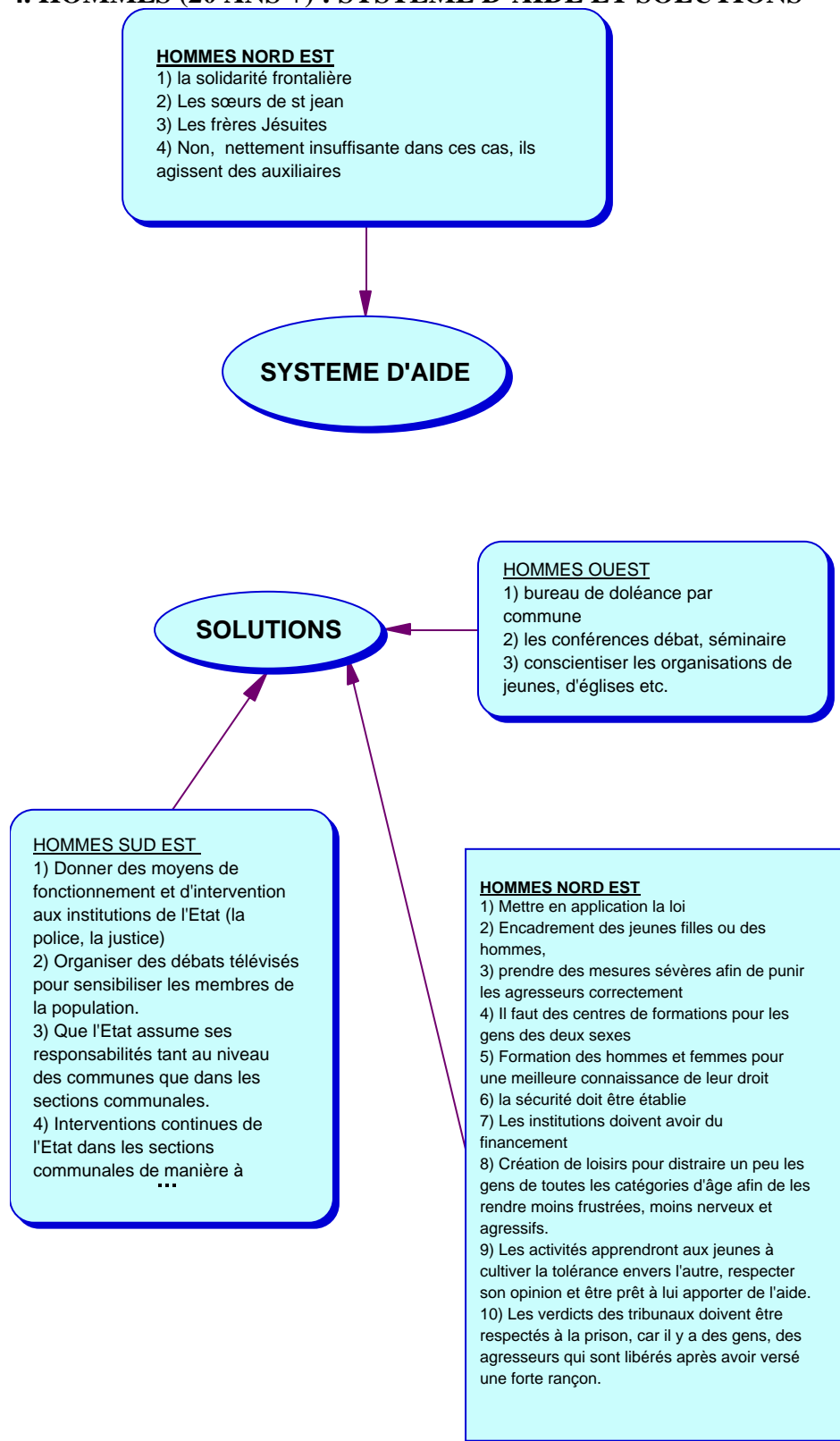
## 2. HOMMES (20 ANS +) : MODÈLE EXPLICATIF DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES



### 3. HOMMES (20 ANS +) : CONSÉQUENCES

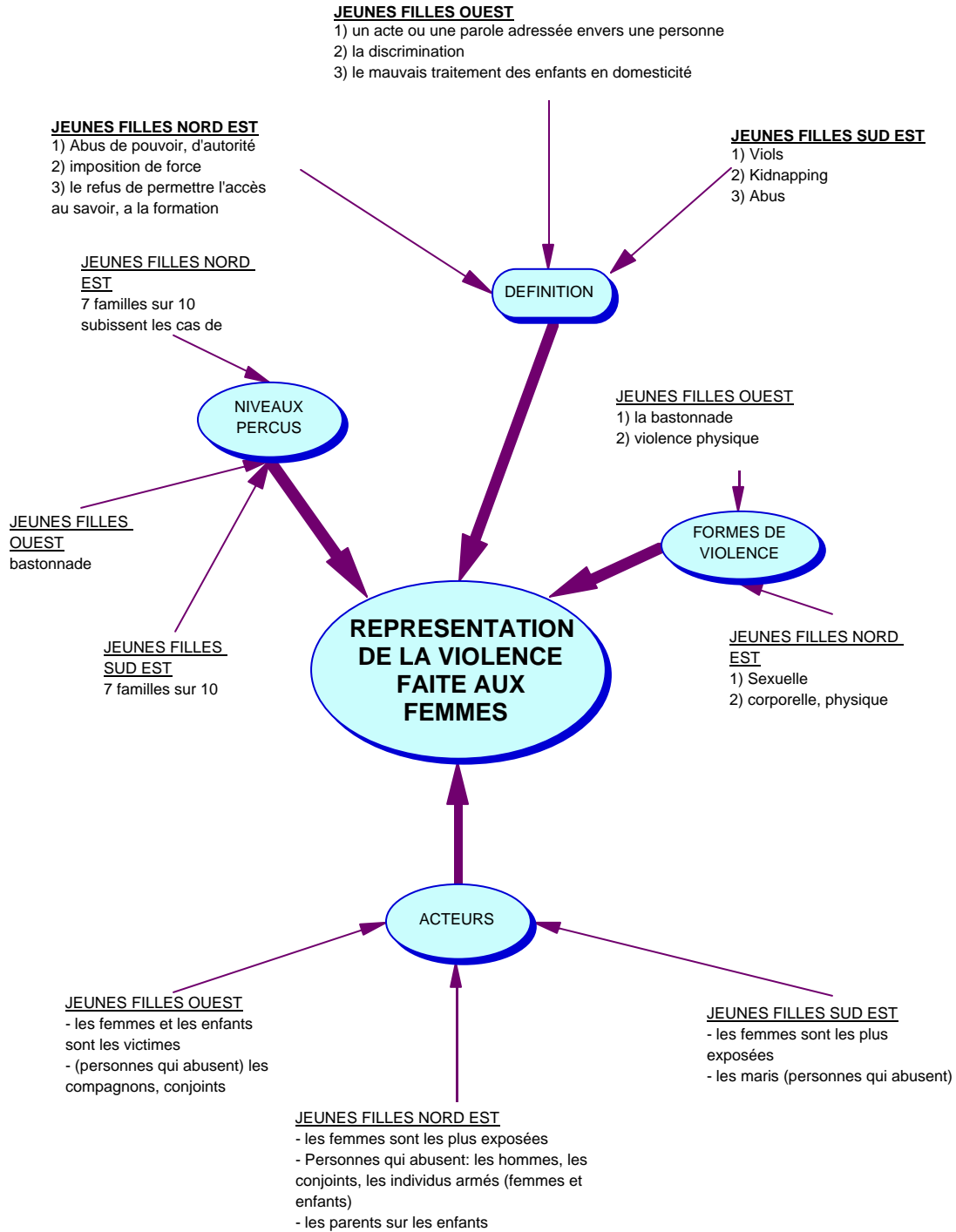


#### 4. HOMMES (20 ANS +) : SYSTÈME D'AIDE ET SOLUTIONS

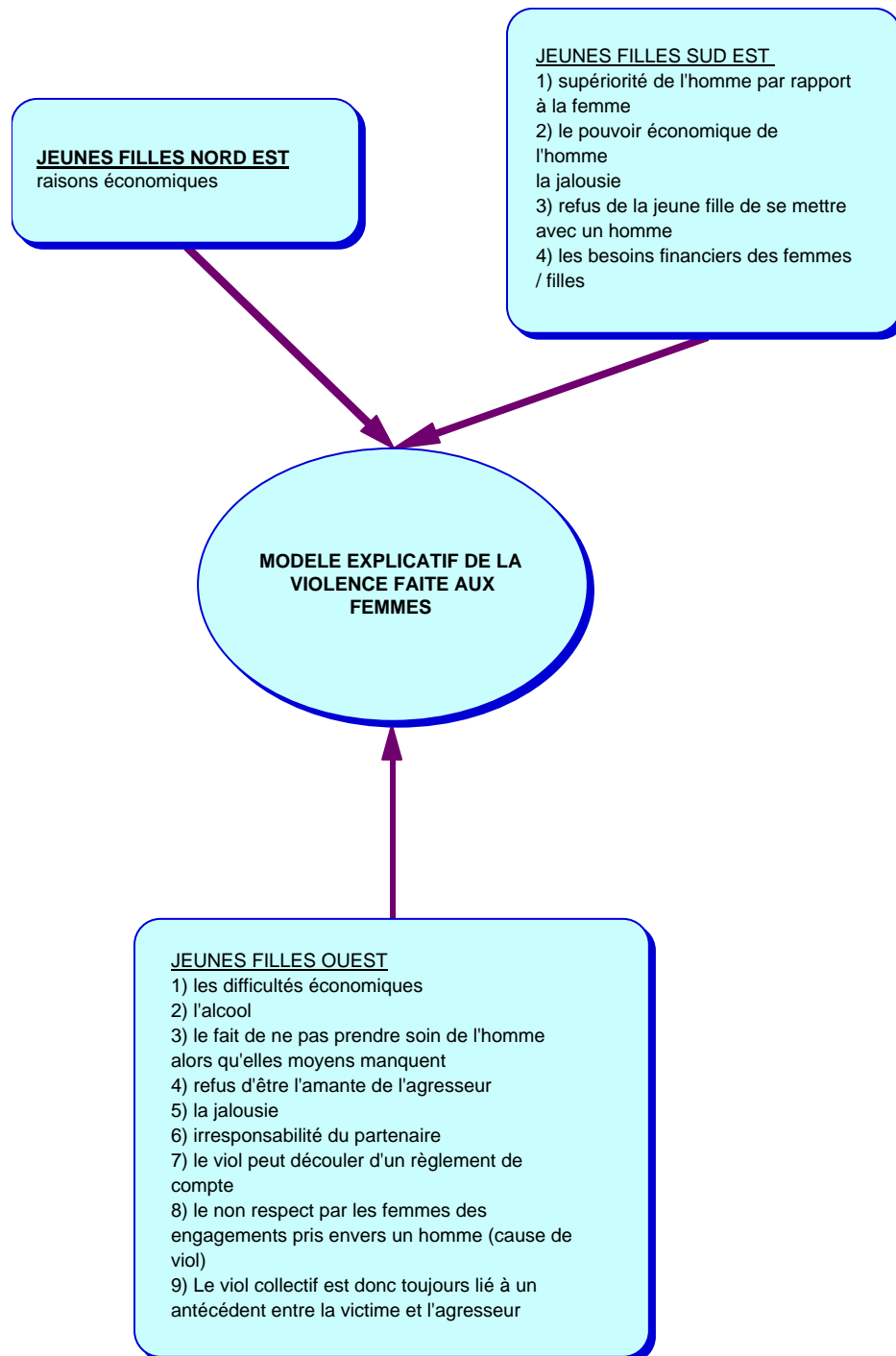


# DISCOURS DES JEUNES FEMMES (15-19 ANS) SUR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

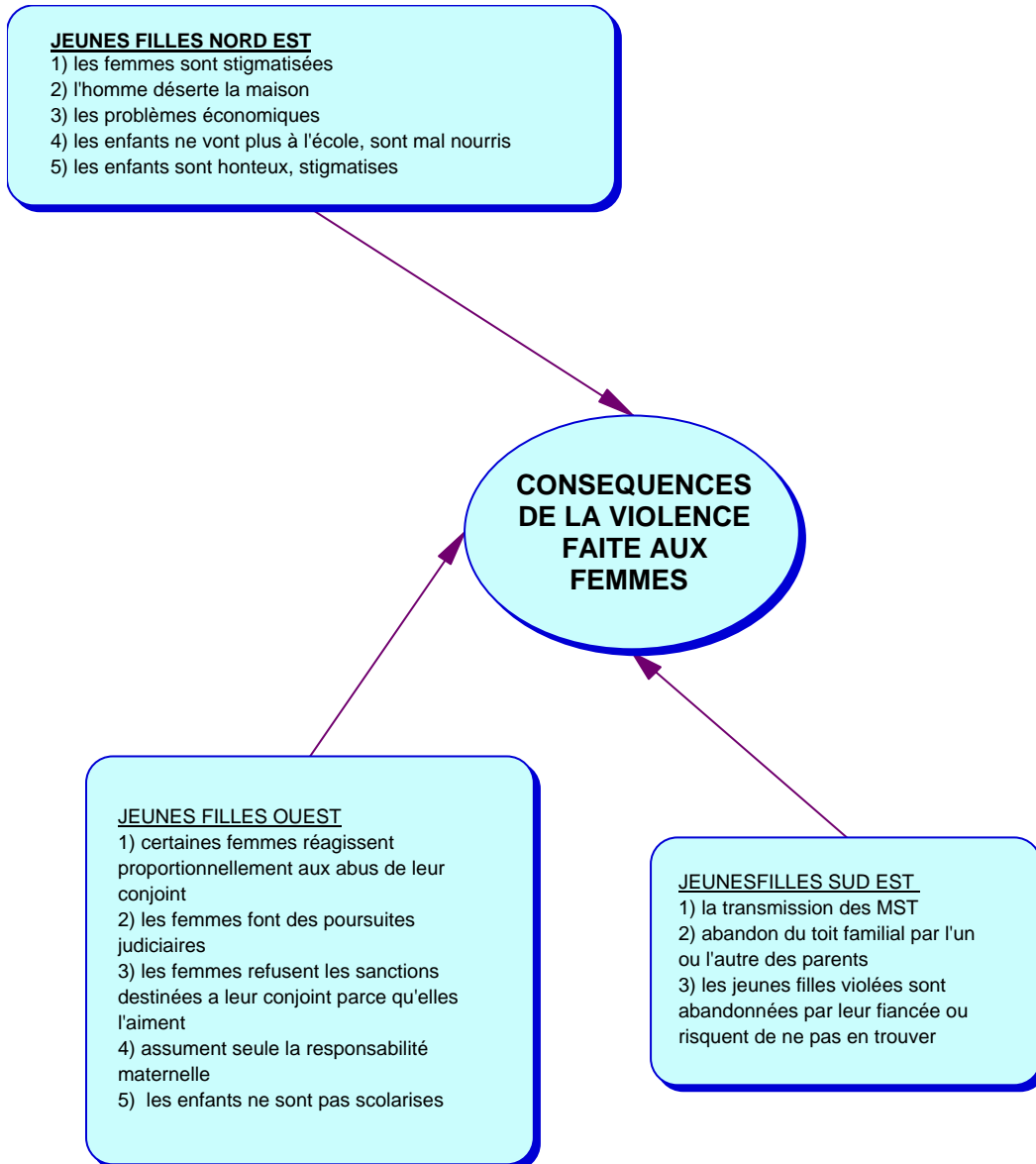
## 1. REPRÉSENTATIONS



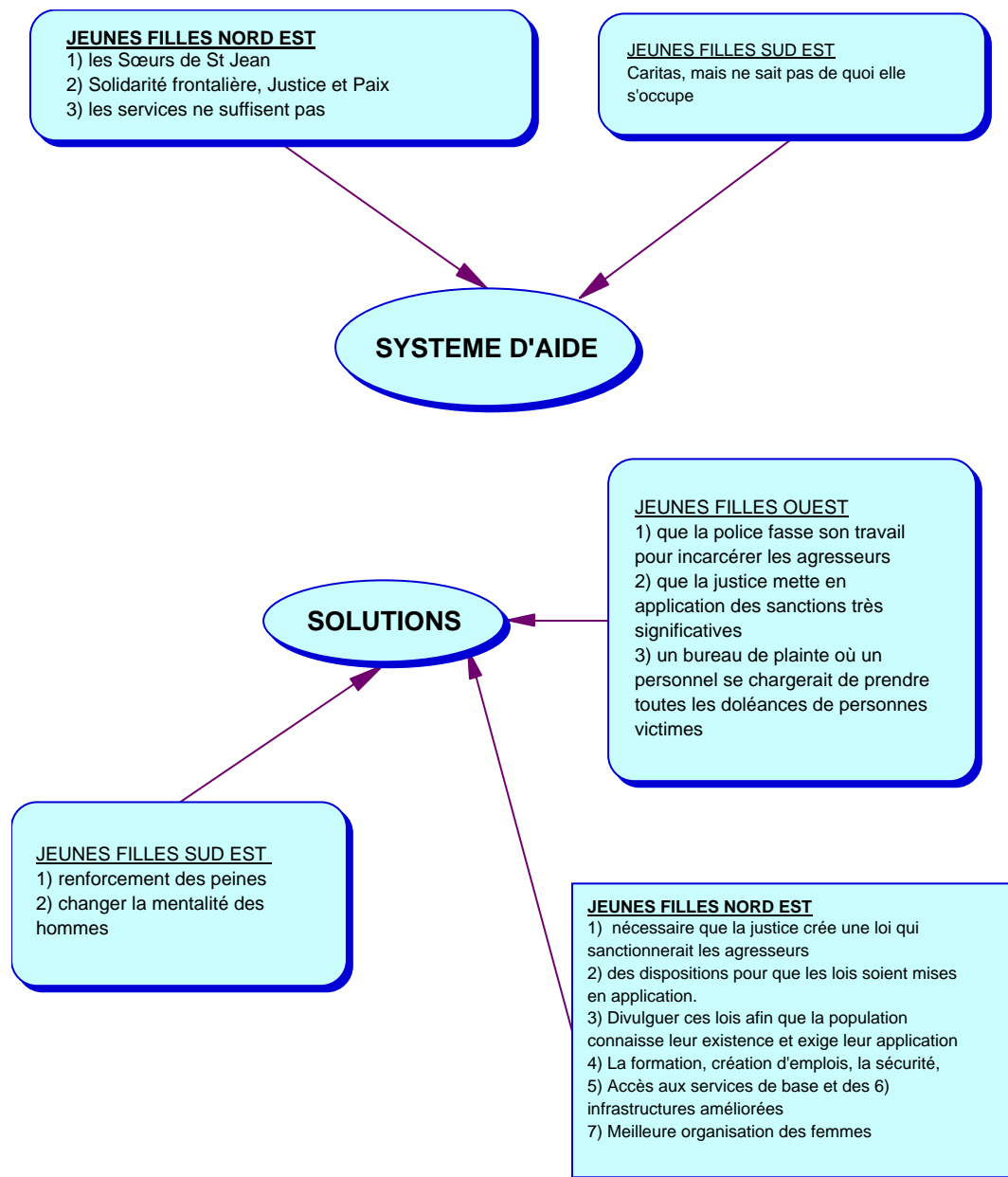
## 2. FEMMES (15-19 ANS) : MODÈLE EXPLICATIF DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES



### 3. FEMMES (15-19 ANS) : CONSÉQUENCES

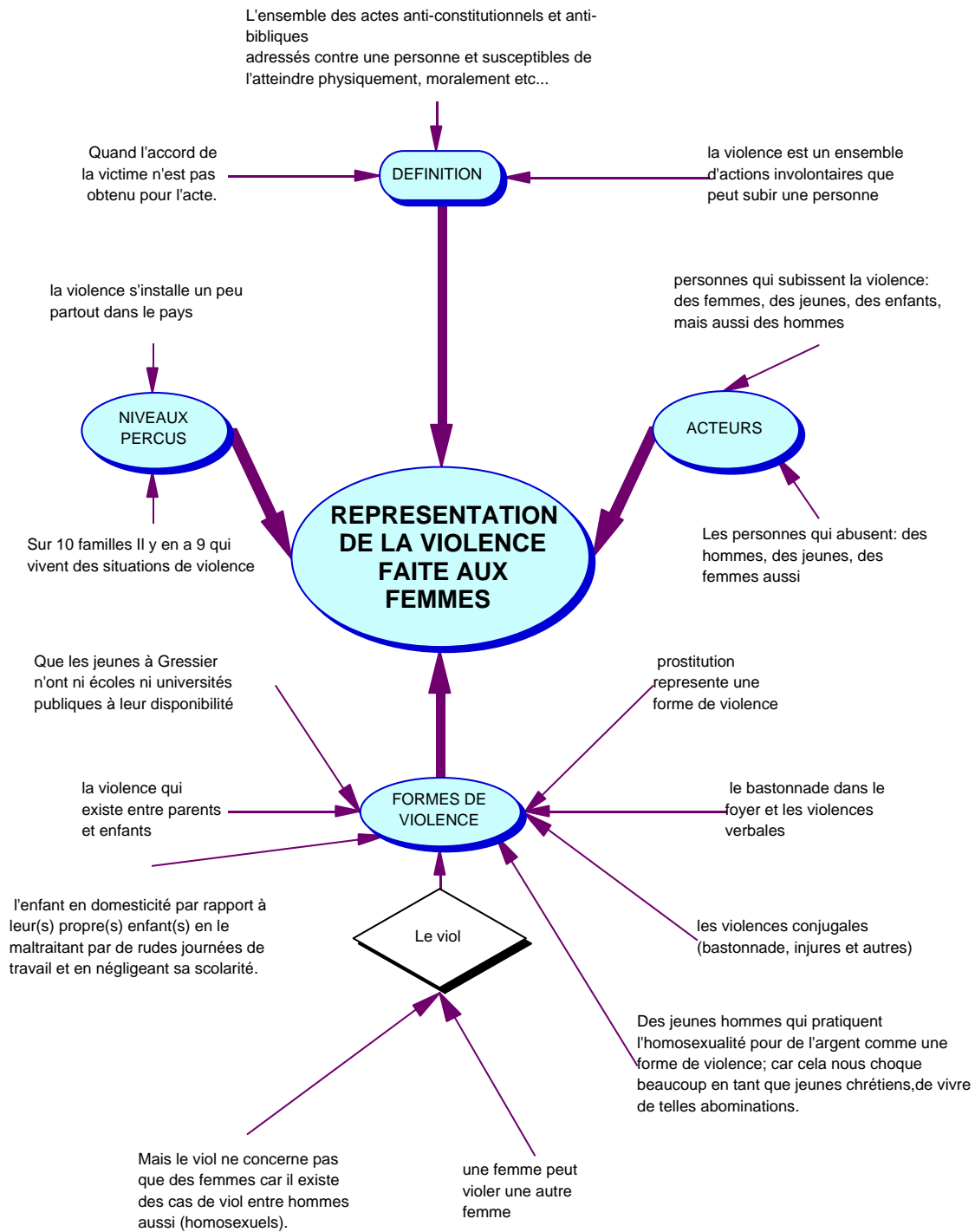


#### 4. FEMMES (15-19 ANS) : SYSTÈME D'AIDE ET SOLUTIONS



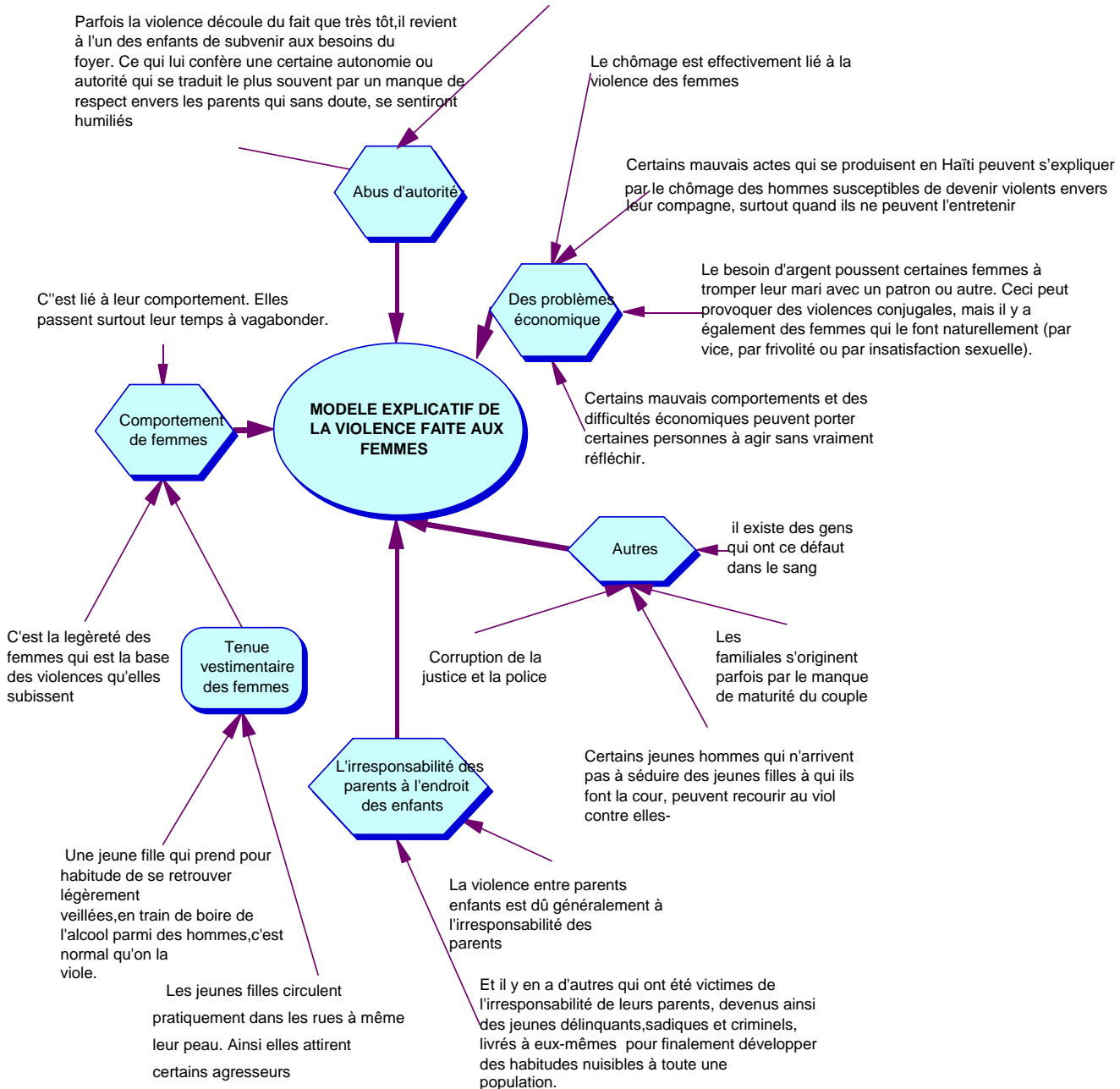
# DISCOURS DU GROUPE MIXTE DE JEUNES (15 À 19 ANS) DE GRESSIER SUR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

## 1- REPRÉSENTATIONS



## 2. GROUPE MIXTE DE JEUNES (15 À 19 ANS) : MODÈLES EXPLICATIFS DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Quand l'un des membres du couple travaille, l'autre est naturellement exposé aux diverses formes de violence,soient physique,morale ou verbale de sa part. Une tendance à abuser de l'autre en lui disant n'importe quoi, à user de ses droits ...



### 3. GROUPE MIXTE DE JEUNES (15 À 19 ANS) DE GRESSIER : SOLUTIONS

Que les habitants puissent travailler et jouir tous des mêmes  
Créer des activités dans les zones, particulièrement à Gressier, afin droits; le fait que les jeunes ne travaillent pas, ils deviennent sadiques ayant ainsi un double problème chez eux. Donc si l'Etat haïtien pense pour nous, sans doute il y aura amélioration.

